



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme,
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire Général

Résumé

Le présent rapport soumis en application du paragraphe 21 de la résolution [67/233](#) de l'Assemblée générale porte sur la période allant du 25 août 2012 au 10 août 2013. Durant cette période, des changements spectaculaires ont marqué le Myanmar au fur et à mesure que les mesures de réforme, lancées en 2011, se sont poursuivies par la mise en place de nouvelles institutions et la promulgation de nouvelles lois à l'occasion de sessions dynamiques du Parlement national et des assemblées régionales. Le processus de réconciliation nationale progresse de façon régulière grâce aux négociations menées avec les anciens groupes ethniques armés et aux mesures incitatives en faveur du retour volontaire et de la réinstallation des populations déplacées. Le Gouvernement a adopté toute une série de mesures visant à transformer graduellement l'économie en économie de marché. Il a ouvert de nouveaux secteurs aux investissements étrangers et au commerce, a pris des dispositions en faveur d'une plus grande transparence et de la lutte contre la corruption. Les engagements internationaux du pays avec le monde extérieur se sont considérablement étendus, entraînant de nouveaux défis. Le regain des tensions intercommunautaires et les manifestations de violence dans tout le pays ont suscité des interrogations concernant leur impact sur les réformes en cours. L'Organisation des Nations Unies a maintenu ses multiples engagements et son appui au Myanmar.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 21 de la résolution [67/223](#) de l'Assemblée générale qui m'a prié de continuer à offrir mes bons offices et de poursuivre mes discussions sur la situation des droits de l'homme et le processus de transition vers la démocratie et la réconciliation nationale avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, et de faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Le présent rapport porte sur la période allant du 25 août 2012 au 10 août 2013. Des rapports séparés établis par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont été publiés en septembre 2012 ([A/67/383](#)) et en avril 2013 ([A/HRC/22/58](#)).

2. Suite aux changements historiques qui se sont récemment déroulés au Myanmar, d'importants défis ont surgi avec les premières étapes de la réforme. Durant cette période délicate de transition, j'ai cherché, avec mes conseillers, à collaborer avec les autorités du Myanmar et d'autres parties prenantes compétentes en vue de progresser dans les domaines des réformes démocratiques; d'un large dialogue entre le Gouvernement et les parties concernées par le processus de réconciliation nationale, représentées ou non au Parlement; de l'amélioration de la situation socioéconomique grâce au renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et le Myanmar et d'une concertation plus dynamique en matière de bons offices entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies. Nous avons également déployé nos efforts pour faire avancer les questions relatives aux droits de l'homme.

3. Afin de réaliser ces objectifs et contribuer au processus de réforme dans lequel le Myanmar s'est engagé, mon Conseiller spécial pour le Myanmar a effectué des visites dans le pays à cinq reprises, à l'invitation du Gouvernement. De mon côté, j'ai rencontré le Président le 29 septembre 2012 durant sa venue au Siège pour assister à la séance d'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. J'ai également rencontré Daw Aung San Suu Kyi le 21 septembre 2012 lors de sa visite aux États-Unis d'Amérique et le 14 juin 2013 le Président du Pyithu Hluttaw (Chambre basse des représentants), Thura Shwe, lors de sa visite à New York à la tête d'une délégation de parlementaires du Myanmar ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, notamment le Ministre du cabinet du Président et Chef négociateur du Gouvernement dans les pourparlers avec les groupes ethniques, Aung Min, que j'ai rencontré en septembre 2012 à New York. Mon Conseiller spécial a été entendu par le Conseil de sécurité le 16 avril 2013 et par le Président de l'Assemblée générale le 12 juillet 2013. J'ai également convoqué deux réunions de mon Groupe d'amis pour le Myanmar à New York. La première, au niveau ministériel, s'est tenue le 28 septembre 2012 et la seconde, au niveau des Représentants permanents, le 10 juillet 2013. Compte tenu du renforcement des engagements bilatéraux entre le Myanmar et d'autres partenaires, mon Conseiller spécial a poursuivi ses consultations régulières avec les États membres. Il a facilité les discussions au sein du système des Nations Unies en vue de renforcer et de coordonner les engagements de l'Organisation dans divers domaines au Myanmar. En novembre 2012, il a participé à une conférence au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en juin 2013, à un forum en Norvège, portant notamment sur la poursuite du processus de paix au Myanmar.

4. Poursuivant le processus de normalisation du partenariat de l'Organisation avec le Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a signé le 8 avril le plan d'action du programme de pays de trois ans pour la période 2013-2015. Le plan d'action fait suite à une décision du Conseil d'administration du PNUD en janvier et constitue le premier programme de pays normal au Myanmar depuis 25 ans. Il met l'accent sur la gouvernance. L'Administratrice du PNUD a visité le Myanmar en juin pour coprésider le Forum économique mondial pour l'Asie de l'Est. Les Conseils d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial ont effectué une visite conjointe de 10 jours au Myanmar en mars 2013 qui leur a donné l'occasion de rencontrer les autorités gouvernementales, des parlementaires et les principales parties prenantes à Yangon et à Nay Pyi Daw. Ils ont également visité des projets locaux au Myanmar central et dans les États d'Arakan et du Shan méridional. Début décembre 2012, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence s'est rendue au Myanmar pour superviser l'assistance humanitaire destinée aux populations déplacées, notamment celles des camps situés dans l'État d'Arakan.

5. Le Président ayant demandé l'assistance de l'Organisation de Nations Unies pour procéder au premier recensement de la population du Myanmar depuis 30 ans, j'ai invité le Fonds des Nations Unies pour la population et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à fournir l'assistance technique requise pour les opérations de recensements de 2014. Un Comité international technique consultatif a été créé afin de fournir une expertise et des conseils pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre réussie du recensement en suivant les normes internationales. Le Comité s'est réuni en janvier et en juillet avant et après le recensement pilote qui a eu lieu durant les mois de mars et d'avril. Un atelier national a été tenu en juin pour faire le bilan du recensement pilote et procéder aux corrections nécessaires. Tous les organismes concernés au sein du système des Nations Unies poursuivront leur collaboration avec les autorités du Myanmar pour les aider à assurer dans les temps les préparatifs requis en vue de la réussite du recensement prévu en 2014.

6. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a visité le pays en février 2013. Il a été entendu ensuite par le Conseil des droits de l'homme. Ce dernier, le 21 mars, a prorogé d'une année son mandat dans sa résolution [22/14](#).

II. Faits nouveaux marquants

A. Réformes politiques

7. Le Gouvernement a progressivement libéré des prisonniers politiques (aussi connus sous le nom de prisonniers d'opinion) durant la période à l'examen. Outre la libération de 250 prisonniers politiques en septembre et novembre 2012, ainsi qu'en avril, mai et juillet 2013, le Gouvernement a annoncé le 7 février la création d'un comité chargé d'examiner les cas des prisonniers politiques, présidé par le Ministre de l'Union, U Soe Thane. Composé de représentants des départements ministériels,

d'organisations de la société civile et des principaux partis politiques, le Comité a pour tâche de chercher à définir le terme de « prisonniers d'opinion » et de fournir un plan coordonné pour l'examen des cas de prisonniers politiques et leur libération. Aucune définition de « prisonniers d'opinion » n'a vu le jour jusqu'à présent, mais pour la première fois, le Gouvernement a autorisé « Assistance Association for Political Prisoners », un groupe de soutien et de défense des prisonniers, à participer aux travaux du Comité. Le 16 juin, ce dernier a transmis une liste de 155 prisonniers politiques au Cabinet du Président. Ce chiffre représente une diminution notable du nombre de prisonniers politiques au cours de ces deux dernières années. Lors de mes réunions avec les dirigeants du pays, j'ai insisté sur la libération de tous les prisonniers politiques comme une étape nécessaire dans le processus de démocratisation ainsi que pour obtenir l'entière confiance de la communauté internationale dans la direction prise par les réformes. J'ai insisté sur la nécessité de régler la question des prisonniers politiques avant que le Myanmar n'accède à la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 2014. Le 23 juillet, j'ai accueilli avec satisfaction l'annonce de la libération de 73 prisonniers politiques ainsi que l'engagement public du Président de libérer tous les prisonniers politiques avant la fin de l'année.

8. La création au sein du Parlement d'un organe pour réexaminer la Constitution de 2008 constitue un autre fait marquant. La Commission est composée de 105 parlementaires issus des 20 partis politiques siégeant actuellement au Parlement ainsi que de représentants de l'armée. La Commission devra délibérer sur toutes les questions exigeant un examen constitutionnel en vue d'assurer en 2015 un processus électoral sans exclusion. En mars, le Cabinet du Président a annoncé la création d'une nouvelle Cour constitutionnelle après avoir obtenu l'accord de l'Assemblée. Cet événement intervient après la démission d'une Cour similaire composée de neuf juges qui a démissionné en septembre 2012 pour des divergences de vues concernant la question de savoir si les commissions parlementaires devaient avoir le même statut que les institutions nationales.

9. Le Parlement a poursuivi ses grandes avancées, notamment les mesures législatives visant à renforcer la gouvernance. Dans mon discours au Parlement en avril 2012, j'ai souligné le rôle central qu'il se devait d'assumer pour faire progresser le pays dans sa transition vers la démocratie et lancé un appel aux représentants des différents partis, des différentes ethnies, religions et institutions de se réunir pour élaborer un programme national inclusif visant un changement tourné vers l'avenir. Je suis heureux de rapporter que c'est dans cet esprit que les événements se sont déroulés. Grâce à la création de sous-commissions parlementaires clés, notamment sur les droits fondamentaux des citoyens, sur la démocratie et les droits de l'homme, sur les affaires raciales et ethniques et le rétablissement de la paix intérieure, ainsi que sur l'État de droit et la stabilité, les deux Chambres du Parlement sont prêtes à faire une contribution significative au débat national sur ces questions cruciales. Il est notable à cet égard que la dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie, Daw Aung San Suu Kyi, a été désignée en août 2012 pour présider la Commission pour l'État de droit et la stabilité qui venait d'être créée.

10. Durant les quatrième, cinquième, sixième et septième sessions du Parlement tenues au cours des 12 derniers mois, ce dernier a adopté des lois importantes visant à promouvoir la liberté politique et la croissance économique. Certaines sont examinées ci-après. Au cours de la septième session de la Pyithu Hluttaw,

convoquée le 15 juin, une Commission parlementaire mixte a été créée avec pour tâche de réexaminer la Constitution. Le 31 juillet, Thura Shwe Mann a été nommé Président du Parlement, conformément à la disposition constitutionnelle en vertu de laquelle les Présidents des deux Chambres prennent alternativement la Présidence du Parlement à la moitié de la législature. En assumant ce poste, Thura Shwe Mann a lancé un appel en faveur d'une gestion juste et équitable du processus de paix tout en demandant au pays de coopérer et de promouvoir le processus de paix pendant que le dialogue se poursuit. Il a également demandé à tous les citoyens de promouvoir l'harmonie, de respecter les lois de l'État et de prévenir de nouvelles émeutes telles que celles qui ont éclaté au cours de ces derniers mois.

11. Depuis le début des réformes, des efforts concertés ont été déployés pour étendre la liberté de la presse. La dissolution du Conseil de la censure a été annoncée le 25 janvier tandis qu'en avril, pour la première fois depuis presque 50 ans, des licences ont été accordées à des quotidiens du secteur privé, mettant ainsi un terme au monopole des journaux appartenant à l'État. Entre-temps, une nouvelle loi sur la presse et les imprimeries, adoptée par la Pyithu Hluttaw, a été fortement critiquée par les organes de presses locaux telles que le Conseil intérimaire de la presse qui a déploré le pouvoir de décision arbitraire accordé aux fonctionnaires de l'enregistrement. Le Conseil intérimaire de la presse a décidé de soumettre ses amendements directement au Parlement. Son Président a publiquement rappelé l'engagement pris par le Gouvernement de restaurer pleinement la liberté d'expression tout en soulignant l'importance de médias responsables en mesure de jouer un rôle positif en faveur d'un processus démocratique, sain et ouvert, dans le climat politique fragile prévalant actuellement.

12. Entre-temps, dans le cadre du processus d'élimination des règlements qui ont caractérisé le passé controversé du régime militaire, le Gouvernement a abrogé en janvier l'interdiction des rassemblements publics de plus de cinq personnes, en vigueur depuis 1988, mettant ainsi un terme à une pratique fort critiquée.

13. Dans l'anticipation des élections de 2015 et tirant profit de l'ouverture démocratique au Myanmar, les différents partis politiques ont accéléré le rythme de leurs activités organisationnelles. La Ligue nationale pour la démocratie a tenu son tout premier Congrès national à Yangon du 8 au 10 mars. Environ 900 délégués provenant de plus de 250 cantons y ont participé. De nombreux chefs d'ethnies ainsi que des membres d'autres partis politiques, des observateurs étrangers et des diplomates ont assisté au Congrès. Les délégués ont élu un Comité central comptant 120 membres, qui à son tour a élu un nouveau Comité exécutif central. Celui-ci a été élargi à 15 membres, comprenant 7 membres de l'ancien Comité, outre quatre femmes et une représentation plus large de différents groupes ethniques. Le Comité central a élu à l'unanimité à la tête du parti Daw Aung San Suu Kyi. Au sein du parti majoritaire, le Parti de l'Union pour la solidarité et le développement, à l'occasion d'une conférence du parti tenue en octobre 2012 à Nay Pyi Taw, sa direction a fait l'objet d'une restructuration : désignation de trois vice-présidents au lieu d'un seul, création du Conseil consultatif du Président de rang égal aux trois vice-présidents, réorganisation du Comité exécutif central de 44 membres à partir d'une structure plus large de 300 membres. En mai, à l'occasion d'une conférence pour la jeunesse, le parti a annoncé un changement à sa tête, Thura Swhe Mann, Vice-Président du parti et Président du Fyithu Hluttaw devenant le nouveau Président du parti, succédant au Président. Cette décision aurait été prise officiellement lors du Congrès du parti, tenu du 22 au 24 juin.

B. Droits de l'homme

14. Le Gouvernement a annoncé le 18 novembre 2012 qu'il inviterait le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour entamer des négociations concernant la création d'un Bureau ayant pour mandat la promotion et la protection des droits de l'homme. Je le considère comme une avancée positive et j'accueillerai avec satisfaction la création à une date rapprochée de ce Bureau ayant pour mandat la protection et la promotion des droits de l'homme, ce qui serait une avancée de plus. Le Haut-commissariat a commencé à travailler avec le Gouvernement dans le domaine de la coopération technique. Il collabore activement au projet de loi relatif à cette institution nationale des droits de l'homme, invitant les parties prenantes à élaborer et à adopter des lois garantissant son indépendance et son efficacité tout en veillant à sa conformité avec les normes internationales en vigueur ainsi qu'avec les Principes de Paris. En 2012, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le projet de loi sur les prisons a été examiné avec le Département ministériel concerné et des suggestions ont été offertes en vue de rendre le projet de loi conforme aux normes internationales. Le projet de loi est en instance avec le Gouvernement. En décembre 2012, la première commémoration depuis 1998 de la Journée des droits de l'homme a eu lieu à Yangon. Des représentants gouvernementaux de haut niveau, des parlementaires, les médias et l'Organisation des Nations Unies y ont participé.

15. Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine des enfants soldats au Myanmar. Donnant suite au plan d'action entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, signé en juin 2012, concernant la libération et la réinsertion des enfants associés aux forces armées et la prévention de futurs recrutements d'enfants, 42 enfants ont été libérés en septembre 2012. D'autres libérations ont eu lieu, soit à ce jour, 24 enfants libérés en février, 42 en juillet et 68 le 7 août. J'ai instamment invité toutes les parties, y inclus les groupes ethniques armés, à mettre fin au recrutement d'enfants tout en demandant au Gouvernement le licenciement immédiat de tous les soldats mineurs d'âge, conformément à ses engagements. Il n'y a pas de justification au recrutement d'enfants dans les forces armées. Aucun enfant ne devrait subir la souffrance d'être enrôlé de force, loin de sa famille, de ses amis de son école et de sa communauté. L'armée a libéré plus de 520 enfants depuis 2006 et les progrès doivent se poursuivre dans ce domaine.

16. En reconnaissance des progrès accomplis en matière d'élimination du travail forcé, l'Organisation internationale du travail a supprimé en juin 2013 toutes les restrictions imposées au Myanmar. Ces restrictions ont été initialement imposées en 1999 et 2000, après que l'OIT ait trouvé de nombreuses preuves du recours généralisé au travail forcé par les autorités. Les délégués participant à la cent et unième session de la Conférence internationale du travail en juin 2012 ont demandé à l'OIT et au Gouvernement de respecter leurs engagements et d'aller de l'avant en appliquant le Mémoire d'accord complémentaire signé en 2007 par l'OIT et le Gouvernement ainsi que le Mémoire d'accord signé en 2012, outre d'autres plans d'action connexes, afin d'éliminer toutes les formes de travail forcé d'ici 2015.

C. Coopération au développement et changement socioéconomique

17. Dans son discours inaugural au Parlement en mars 2011, le Président a rappelé que la réforme économique était l'une des priorités clefs du Gouvernement du

Myanmar. Afin de tenir cet engagement, d'importantes mesures ont été adoptées, notamment le lancement de la seconde et de la troisième série de réformes visant à développer le secteur privé et à mettre l'accent sur la gouvernance en améliorant le service public, en réformant l'administration et en luttant contre la corruption.

18. Le Parlement a commencé à débattre ouvertement du budget. Des changements sont intervenus dans les allocations budgétaires du Gouvernement, se traduisant notamment par des augmentations dans le secteur social et dans celui du développement. Les montants destinés au budget de la défense ont accusé une légère diminution, mais continueraient de représenter près d'un cinquième du budget total. Durant la même période, les dépenses en faveur des secteurs de la santé et de l'éducation ont pratiquement triplé, toutefois en partant d'un niveau relativement bas, de moins de 3 % en 2010. Par ailleurs, suite à un taux de croissance de 5 % au cours des cinq dernières années, au titre de l'exercice 2012-2013, la croissance de l'économie est passée à 6,5 %, selon les chiffres du Fonds monétaire international.

19. Des efforts de réforme ont été entrepris récemment pour aider la transition du pays vers une économie de marché. Les réformes les plus nécessaires ont été menées dans les secteurs financier et bancaire en créant des institutions appropriées et l'infrastructure requise, notamment la loi créant une Banque centrale autonome. La promulgation de la loi sur les investissements étrangers est susceptible d'attirer d'importants investissements. Le Gouvernement est résolu à tripler dans les cinq ans à venir son produit intérieur brut tout en réduisant simultanément le taux de pauvreté de 26 % à 16 % d'ici trois ans. Reconnaisant les mesures positives adoptées par le Gouvernement et suite au règlement de tous les arriérés de paiement, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement sont convenues d'accorder des prêts initiaux s'élevant respectivement à 440 millions et 512 millions de dollars. Aux termes de la Note de stratégie intérimaire pour le Myanmar, approuvée par son Conseil d'administration en novembre 2012, la Banque mondiale aidera le Gouvernement à améliorer sa gouvernance économique et à créer les conditions requises pour la croissance et la création d'emplois en fournissant des services consultatifs en matière de politiques ainsi qu'une assistance technique. En février, le Gouvernement et la Banque mondiale sont convenus de collaborer pour faire face d'urgence aux besoins énergétiques croissants du pays ainsi que pour renforcer le secteur des télécommunications et le secteur bancaire. La Banque mondiale appuie également le projet national de développement communautaire qui vise à fournir aux communautés rurales les moyens de déterminer elles-mêmes les investissements prioritaires tels que les routes, les dispensaires et autres priorités. Ce projet a bénéficié d'une subvention de 80 millions de dollars et d'une contribution de 6,3 millions de dollars du Gouvernement. La stratégie intérimaire de la Banque asiatique de développement vise à développer un partenariat global à l'échelle du pays en faveur du développement durable et de la création d'emplois.

20. Les partenaires internationaux de développement du Myanmar ont souligné leur appui aux programmes de développement économique à la réunion des 19 et 20 janvier 2013 du premier Forum du Myanmar pour la coopération au développement. L'accord de Nay Pyi Taw pour l'efficacité de la coopération au développement adopté par le Forum a défini les obligations respectives du Gouvernement et des donateurs dans la mise en œuvre des politiques de réformes et des projets d'assistance. En juin, la réunion du Forum économique mondial pour l'Asie de l'Est à Nay Pyi Taw a donné une occasion importante au Myanmar de souligner son engagement en faveur des réformes démocratiques et de mettre en

valeur ses perspectives économiques auprès de la communauté internationale dans son ensemble. Le Forum a attiré l'attention, notamment de chefs de gouvernement ainsi que des groupes d'affaires et des investisseurs privés de différentes parties du monde.

21. Malgré les progrès notables réalisés sur plusieurs fronts, le pays continue d'affronter des défis majeurs. Avec la libéralisation progressive de l'économie et la transparence croissante des débats sur des questions d'intérêt public, le Gouvernement doit faire face à de fortes pressions concernant nombre de projets d'infrastructure ou d'exploitation des ressources naturelles qui ont été lancés sous le régime militaire précédent. Les populations locales et les organisations de la société civile ont commencé à fortement remettre en cause la validité des décisions d'investissement et même, à l'occasion, ont mis en évidence leurs incidences sociales et environnementales néfastes sur les communautés locales. Dans de nombreux cas, les communautés affectées ont accusé les autorités d'attribution arbitraire des terres, voire même d'autoriser l'accaparement des terres pour faciliter les implantations de projets prioritaires. Les protestations persistantes de l'opinion ont contraint le Gouvernement à interrompre les travaux dans la mine de cuivre située à Monywa-Letpadantaung, dans la région de Sagaing. Une commission d'enquête présidée par Daw Aung San Suu Kyi a été créée pour examiner la pertinence de la poursuite du projet. Dans son rapport, la commission a recommandé de ne pas fermer le projet, tout en suggérant des réparations pour répondre aux divers griefs exprimés par la population. Les griefs les plus courants sont relatifs à l'accaparement des terres et affectent particulièrement les populations rurales. Ils ont été transmis séparément à la Commission parlementaire d'enquête sur les terres agricoles qui a recommandé de rendre les terres non cultivées à leurs propriétaires ou à l'État. Dans les cas où les terres ont déjà été cultivées ou utilisées d'une façon ou d'une autre, les paysans concernés devraient recevoir une compensation adéquate. Cette question est d'un intérêt particulier, car la majorité de la population vit de l'agriculture. Afin d'apaiser l'anxiété publique et les préoccupations internationales à l'égard de futurs projets, en particulier dans le secteur minier, le Gouvernement a fait part de sa décision de faire accéder le Myanmar à l'Initiative de transparence des industries extractives, qui constitue la norme mondiale s'agissant de la transparence et des revenus, outre l'obligation du secteur extractif de devoir rendre des comptes. Fin juillet 2013, la loi visant à extirper la corruption en créant une Commission de lutte contre la corruption a été approuvée par le Parlement.

22. L'engagement international plus large avec le Myanmar a eu pour effet un flux financier plus important en direction de ce pays. Le total des investissements étrangers, provenant de 30 pays, s'est élevé à 42 milliards de dollars. Sur ce montant, 794 millions ont été perçus durant une période de neuf mois au titre de l'exercice 2012-2013. Selon certains échos, le Gouvernement se préparerait à créer bientôt une Bourse. Récemment, suite à l'attribution d'une licence de télécommunications à l'échelle nationale dans le cadre d'un processus transparent, deux candidats étrangers auraient été choisis pour mettre à niveau le système des télécommunications. Dans le secteur gazier et pétrolier, le Myanmar a annoncé deux trains d'octroi de licences, pour 30 blocs d'exploration, respectivement 11 blocs en eaux peu profondes et 19 blocs en eaux profondes. Au même moment, le gazoduc de 793 km reliant le Myanmar à la Chine est entré dans sa phase d'essai en juillet 2013. Le secteur de l'énergie continue d'être crucial pour la croissance économique du pays. L'énergie hydroélectrique, les mines, le pétrole et le gaz attirent 80 % du total

des investissements dans le pays. Reconnaisant l'importance des zones économiques spéciales, des plans pour l'implantation de telles zones sont en voie d'achèvement et la première phase devrait se terminer en 2016.

23. Absorber ce flux d'investissements a représenté un défi majeur pour les autorités qui doivent formuler des politiques pertinentes, créer de nouvelles institutions et former les ressources humaines nécessaires pour maîtriser ces nouvelles réalités. En dépit de l'urgence à répondre aux besoins de développement des populations, il semble néanmoins exister une certaine conscience dans le pays de ne pas répéter les expériences de divers pays voisins et de ne pas se concentrer exclusivement sur une croissance rapide sans élaborer les politiques sociales et les systèmes de protection sociale nécessaires pour permettre à la population de faire preuve de la résilience indispensable pour gérer les crises économiques et sanitaires ou les catastrophes naturelles. Depuis le début des réformes, j'ai souligné la nécessité pour la communauté internationale de collaborer étroitement avec le Gouvernement pour renforcer les capacités nationales pour absorber les investissements étrangers, les gérer de façon transparente, cohérente et prudente, pour instaurer l'obligation de rendre des comptes sur les revenus de la gestion des ressources naturelles et pour rétablir la confiance du public dans la gouvernance. L'Organisation des Nations Unies continuera d'assister le Myanmar dans le domaine de l'administration publique en appuyant le renforcement des capacités des instituts de formation et dans l'élaboration de stratégies de formation à l'intention du personnel de la fonction publique.

D. Engagement international

24. Les changements spectaculaires qui se sont déroulés au Myanmar ont attiré une large attention internationale et ont entraîné un vif engagement de la communauté internationale et de ses dirigeants. En novembre 2012, le Président Barack Obama a effectué la toute première visite d'un Président des États-Unis en exercice dans ce pays, élevant les relations bilatérales à un nouveau niveau. En mai 2013, le Président du Myanmar s'est rendu aux États-Unis, la première visite d'un dirigeant du Myanmar dans ce pays depuis 1966. Les États-Unis ont proposé une assistance mettant l'accent sur le renforcement du Parlement et l'appui aux partis politiques dans leur participation démocratique au processus de réforme. D'autres initiatives portent notamment sur la reprise du Programme Fulbright au Myanmar, un catalyseur du partenariat entre les universités et le secteur privé en suscitant la participation des hommes d'affaires américains et des institutions d'enseignement supérieur dans les deux pays pour répondre aux besoins cruciaux du développement et fournir un appui ciblé visant à promouvoir la transparence et la gouvernance dans le secteur des industries extractives. Simultanément, les États-Unis ont annoncé en juillet 2013 des sanctions à l'encontre d'un Ministre important qui avait autorisé dans le passé des achats auprès de la République populaire démocratique de Corée, tout en mettant l'accent sur la continuation des mesures positives adoptées pour rompre les liens militaires avec ce pays.

25. Les relations entre le Myanmar et les pays européens accusent également un progrès notable. Le Président de la Commission européenne s'est rendu au Myanmar en novembre 2012 et une délégation du Parlement européen en février 2013 pour souligner son appui aux efforts de ce pays pour consolider la démocratie, établir un État de droit, assurer le respect des droits de l'homme et

réaliser la réconciliation nationale. Le Président du Myanmar a visité l'Autriche, la Belgique et l'Italie en février et en mars et a participé à la cérémonie de signature de l'Accord entre l'Union européenne et le Myanmar sur la réponse appropriée à apporter en cas de crise. Le Président s'est adressé au Parlement européen et a souligné que son Gouvernement avait l'obligation de trouver les voies et moyens pour répondre aux revendications de longue date au Myanmar et progresser vers une nation plus inclusive, notamment en matière de citoyenneté. En juillet, il s'est rendu en France et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande afin de renforcer les liens bilatéraux dans toute une série de domaines, en particulier les investissements et l'éducation.

26. En reconnaissance des progrès visibles accomplis en matière de réforme politique, l'Union européenne a levé en avril 2013 les sanctions économiques et individuelles à l'encontre du Myanmar, à l'exception de l'embargo sur les armes. Le 19 juillet 2013, elle a officiellement réintégré le Myanmar dans le système de préférences généralisées de l'Union européenne.

27. Tout en étendant ses engagements internationaux avec les États-Unis et les pays européens, le Myanmar a réaffirmé ses solides liens politiques avec la Chine. En la visitant en septembre 2012, le Président a rappelé l'amitié traditionnelle de son pays avec la Chine et l'appui et l'aide offerte par cette dernière aux moments les plus difficiles. En avril, le Président a pris part en Chine au Forum de Boao pour l'Asie, visant à promouvoir l'intégration économique régionale et l'assistance aux pays d'Asie dans la réalisation de leurs objectifs de développement. La venue au Myanmar en septembre 2012 de celui qui était à l'époque Président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, Wu Bangguo, s'inscrit parmi les visites de haut niveau. L'Envoyé spécial de la Chine chargé des affaires asiatiques, Wang Yingfan s'est rendu au Myanmar en mai et le Conseiller d'État chinois Yang Jiechi en juin. Au cours de ces visites, les deux pays ont réitéré leur engagement à renforcer leur partenariat stratégique de coopération.

28. Suite à la visite couronnée de succès du Président au Japon au mois de mai 2012, le Premier Ministre japonais Shinzo Abe a effectué une visite fort médiatisée au Myanmar en mai 2013 pour renforcer les liens économiques entre les deux pays. Un certain nombre de visites réciproques ont eu lieu entre le Myanmar et l'Australie, la plus importante étant la venue du Président en Australie au mois de mars ainsi que les visites du Ministre des affaires étrangères et des Présidents du Parlement. Le Président s'est rendu en République de Corée en décembre 2012 et le même mois a participé durant deux jours à New Delhi au Sommet de commémoration du vingtième anniversaire des relations de partenariat entre l'ASEAN et l'Inde.

29. Les pays de l'ASEAN ont poursuivi leurs contacts de haut niveau avec le Myanmar. En décembre 2012, le Président du Myanmar et le Premier Ministre thaïlandais Yingluck Shinawatra ont visité ensemble la zone économique spéciale de Dawei et examiné les possibilités d'accélérer le projet ainsi que de renforcer d'autres domaines de coopération bilatérale dans le secteur des investissements, des télécommunications, de l'énergie et de la préservation de l'environnement. Les deux se sont rencontrés à nouveau en avril au vingt-deuxième Sommet de l'ASEAN à Brunei Darussalam. Le même mois, le Président de l'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono a visité le Myanmar et a mené des pourparlers avec son homologue sur un large éventail de questions bilatérales et régionales.

30. Outre les visites présidentielles, d'autres dirigeants politiques du Myanmar ont effectué des visites importantes à l'étranger, notamment Aung San Suu Kyi. Sa visite au Japon en avril, la première en 27 ans, a été l'occasion pour elle de rencontrer le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères ainsi que la diaspora du Myanmar. Elle s'est également rendue en Inde en novembre 2012 dont elle a rencontré les dirigeants et reçu le Prix Jawaharlal Nehru pour la compréhension internationale à New Delhi. Ainsi que mentionné précédemment, le Président du Pyithu Hlutta, Thura Shwe Mann, accompagné de 11 parlementaires s'est rendu aux États-Unis en juin, où j'ai pu l'accueillir au Siège. Une autre visite importante a été celle d'Aung Min au Royaume-Uni et aux États-Unis.

31. La poursuite du programme de réforme et un engagement international accru ont aidé le Myanmar à forger de nouveaux liens avec les pays voisins, facilitant l'intégration régionale et le renforcement des liens commerciaux. La Thaïlande a accepté d'installer trois postes-frontière permanents supplémentaires sur la frontière Est du Myanmar. Sur la frontière Ouest, nombre de projets ont été entrepris entre le Myanmar et l'Inde, notamment la construction d'une route et le développement des voies navigables pour améliorer les communications bilatérales, outre certains segments du projet trilatéral d'autoroute reliant l'Inde, le Myanmar et la Thaïlande.

E. Réconciliation nationale

32. La vision générale du Gouvernement concernant la réconciliation nationale a été formulée par le Président dans son discours du mois d'août 2011, dans lequel il a envisagé un processus en trois étapes, comprenant le cessez-le-feu, le dialogue politique et la transformation des anciens groupes ethniques armés en groupements nationaux politiques ou partis participant au processus électoral pour être représentés aux Chambres du Parlement.

33. C'est dans ce contexte qu'a été conclu en avril 2012 l'accord historique en 14 points entre l'Union nationale karen et le Gouvernement. Depuis lors, les deux parties ont poursuivi des pourparlers approfondis sur diverses questions, notamment un code de conduite après le cessez-le-feu, la création de bureaux de liaison, l'application des accords de paix ainsi que la fourniture de documentation et de formation pour sensibiliser les populations aux opérations de déminage dans des zones contrôlées par chacune des deux parties. Simultanément, l'Armée de libération nationale karen s'est officiellement engagée à respecter les instruments internationaux interdisant la violence sexiste et la discrimination à l'égard des femmes et à assurer la protection des enfants dans les conflits armés.

34. Au cours de l'année passée, les attentes ont été nombreuses et des progrès continus ont été accomplis en matière de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. En 2012, le Gouvernement a fondé le Centre pour la paix au Myanmar afin de rationaliser les différentes initiatives de négociation avec les groupes ethniques et traiter les problèmes immédiats de reconstruction et de réinstallation des populations déplacées. L'objectif du Centre pour la paix est notamment d'offrir un appui technique au processus de paix dans le pays ainsi qu'une plate-forme permettant au Gouvernement et aux groupes ethniques d'établir des contacts informels et de tenir des pourparlers officieux. Il a également créé un organe de liaison pour canaliser des différentes formes d'assistance, notamment l'aide humanitaire fournie par les partenaires internationaux ainsi que par les

organismes multilatéraux comme l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe de donateurs pour l'appui à la paix, présidé par la Norvège et comptant parmi ses membres l'Australie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni et l'Union européenne, a travaillé de concert avec le Centre pour la paix.

35. De nombreux groupes ethniques ont toutefois continué de considérer la perspective de la réconciliation nationale d'un point de vue autre que celui du Gouvernement. En dépit de ces approches fort divergentes, certains de ces groupes et sous-groupes ont collaboré ensemble dans des coalitions afin de présenter une approche commune lors des futurs pourparlers de paix. De très nombreuses consultations seront encore nécessaires aussi bien entre les groupes ethniques qu'au sein du Gouvernement lui-même pour élargir le cadre du dialogue politique. Pour leur part, les négociateurs du Gouvernement ont signalé leur disponibilité pour entamer un dialogue « franc et amical » basé sur la reconnaissance des droits des groupes ethniques de jouir de l'égalité, de l'autonomie et de leurs droits. Ils ont également reconnu, en principe, la nécessité d'un accord pour un partage approprié d'un minimum de pouvoir décisionnaire et de ressources.

36. En revanche, dans l'État kachin, où le cessez-le-feu a été interrompu depuis 2011, la situation demeure tendue. L'escalade du violent conflit en décembre 2012 et en janvier 2013 a suscité de sérieuses préoccupations tant au Myanmar qu'au sein de la communauté internationale. L'utilisation par le Gouvernement de la force aérienne et l'intensification du conflit de part et d'autre a provoqué un déplacement massif des populations locales. Le 2 janvier, j'ai lancé un appel aux autorités du Myanmar pour qu'elles renoncent à toute action susceptible de mettre en danger la vie des civils vivants dans la région ou d'exacerber davantage le conflit. J'ai également appelé l'attention sur la nécessité pour l'aide humanitaire d'avoir accès aux populations déplacées et aux groupes les plus vulnérables de la population de l'État kachin pour les desservir à temps.

37. Face aux préoccupations croissantes suscitées par cette situation, les négociateurs du Gouvernement et de l'Organisation de l'indépendance kachin se sont rencontrés à Ruili, en Chine, durant la première semaine de février. Les deux parties ont été en mesure d'aboutir à un accord provisoire relatif à la suspension de nouvelles actions offensives, au maintien de la présence de chacun dans certaines zones ainsi que sur les modalités logistiques et de voyage en vue des prochaines rencontres, outre une aide mutuelle dans la reconstruction et la restauration des routes et des infrastructures détruites, outre l'approvisionnement en nourriture et fournitures humanitaires aux populations déplacées. Les pourparlers se sont poursuivis en mars lors d'une seconde réunion à Ruili où un accord a également été scellé pour un trafic à nouveau normal sur les deux routes de Myitkyina à Put'ao et de Myitkyina à Bhamo.

38. Mon Conseiller spécial s'est rendu régulièrement au Myanmar depuis début janvier 2013 et a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement et d'autres parties prenantes au sujet de la situation préoccupante au Kachin. Le jour de la première réunion à Ruili le 4 février, il a été invité par le Gouvernement à visiter Myitkyina en vue de prendre la mesure de la situation humanitaire critique dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Il a accompagné quatre ministres d'État dans leurs visites à des camps de personnes déplacées et a présenté des exposés à des réunions publiques de la société civile. Mon Conseiller

spécial a continué de réclamer un accès humanitaire sans entrave en vue de répondre aux besoins des populations dans les zones contrôlées par le Gouvernement aussi bien que dans les autres zones.

39. Une troisième série de pourparlers de paix au Kachin a eu lieu les 29 et 30 mai à Myitkyina. Elle a débouché sur la mise au point définitive entre les deux parties d'un accord en sept points. Cet accord stipule le lancement d'un dialogue politique, une désescalade du conflit et la fin des hostilités, des pourparlers supplémentaires sur la relocalisation des troupes, la création de commissions de contrôle conjointes, outre la continuation des opérations d'urgence, de réhabilitation et de réinstallation au Kachin des populations dispersées. Mon Conseiller spécial a assisté comme observateur à la dernière série de négociations avec le représentant de la Chine et des membres de divers groupes ethniques. Lors de son séjour à Myitkyina, il a également rencontré des représentants de la société civile, des chefs religieux et communautaires et d'autres notables pour connaître leurs points de vue et les assurer de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur du processus de paix. Je crois que la présence de l'Organisation des Nations Unies a aidé les parties à se faire davantage confiance et à considérer de part et d'autre la faisabilité d'un accord. Nous poursuivrons nos efforts dans le même esprit constructif.

40. Parallèlement aux efforts menés dans l'État kachin, le Président et ses conseillers ont poursuivi leurs contacts avec d'autres groupes ethniques en vue de rapprocher le pays d'une véritable réconciliation nationale. Des pourparlers de paix ont été tenus entre le Gouvernement et le Conseil pour la restauration de l'État shan/Armée du sud de l'État shan en juin à Nay Pyi Taw. En décembre 2012, le Gouvernement et le Front national chin ont signé un accord lors de la seconde session de pourparlers à l'échelon central tenue à Yangon au Centre pour la paix. Le Gouvernement a signé le 12 juillet 2013 un accord en cinq points avec l'Armée unifiée de l'État wa, l'un des plus grands groupes ethniques armés. Cet accord a mis l'accent sur la coopération entre les deux parties dans le domaine du développement régional et de l'éradication des drogues. Dans le même temps, les autorités ont tendu la main à d'autres groupes ethniques en vue de faire avancer le processus de paix.

41. Le 28 juin, Aung Min a informé le Parlement que le Gouvernement lui transmettrait bientôt un plan pour l'organisation d'un dialogue politique national avec les groupes ethniques. Par ailleurs, le Président a invité à la fois le Gouvernement et les groupes ethniques armés à se préparer à un accord de cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire national, ce qui pourrait être la première fois en 60 ans que les armes se taisent. Son appel a reçu un très large soutien malgré une certaine ambivalence chez certains groupes armés.

F. Les défis humanitaires

42. Tandis que les démarches vers la réconciliation nationale ont produit des résultats positifs, les organismes humanitaires du système des Nations Unies et leurs partenaires ont dû faire face à des défis considérables. Au Kachin et dans les États shan septentrionaux, le nombre de personnes déplacées s'est élevé à presque 100 000. La fourniture urgente de moyens d'existence et de protection à l'égard des populations vulnérables a pris de plus en plus d'importance. Depuis la mi-juillet 2012, l'absence d'autorisation gouvernementale (à l'exception d'une seule fois, au

mois de juin) à l'intention des convois sous la direction de l'Organisation des Nations Unies cherchant à atteindre les communautés situées en dehors des zones contrôlées par le Gouvernement, a représenté un défi majeur pour la poursuite de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies qui complète l'aide accordée par les organisations non gouvernementales locales. Suite à la notification de l'accord du Président en date du 7 janvier de fournir une assistance dans des zones dont la sécurité peut être garantie, l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour jouir d'un accès sans entrave. Depuis juillet 2012, une seule mission est parvenue à franchir les lignes de démarcation pour fournir une assistance à environ 4 800 personnes déplacées vivant dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Il s'ensuit que de nombreux besoins ne sont pas satisfaits dans ces zones.

43. En dépit de certaines améliorations, les obstacles à l'accès humanitaire demeurent importants dans plusieurs parties du pays. Le 12 juin, une mission de l'Organisation des Nations Unies, pour la première fois depuis juillet 2012, a réussi à franchir la ligne de démarcation pour desservir des communautés dans la zone de May Ja Yang, de l'État kachin, non contrôlée par le Gouvernement. Au Sud-Est du pays, des améliorations ont été observées, et un plus grand nombre d'acteurs humanitaires ont pu accéder à des zones auparavant inatteignables. Néanmoins, les lourdeurs bureaucratiques, le caractère imprévisible de la situation au regard de la sécurité et la présence de mines terrestres continuent de freiner les efforts humanitaires dans plusieurs régions.

G. Tensions intercommunautaires

44. Dans mon rapport précédent, (A/67/333), je me suis référé aux violences qui ont ravagé le nord de l'État d'Arakan en juin 2012. Des explosions de violences similaires en octobre 2012 ont provoqué des pertes inadmissibles en vies humaines et la destruction de biens ainsi qu'un vaste déplacement de population fuyant les communautés affectées. Dans l'État d'Arakan même, plus de 110 000 personnes ont été déplacées suite à de violents accrochages entre les communautés bouddhistes et musulmanes entre juin et novembre 2012. Ce chiffre comprend quelque 36 400 personnes affectées par la résurgence des violences intercommunautaires le 21 octobre 2012 dans différents cantons et qui ont entraîné la mort de plus de 80 personnes et la destruction de plus de 5 300 maisons. La plupart des personnes déplacées vivaient dans les cantons de Sittwe, Kyauktaw et Maungdaw, où un courant ségrégationniste semble s'être développé. Selon les estimations actuelles, au moins 140 000 personnes ont été déplacées dans l'État d'Arakan. Dans une tentative d'apaiser les préoccupations concernant cette évolution négative dans la région, le Président a créé en août 2012 une commission d'enquête de 27 membres pour rechercher les causes de cette violence et suggérer des mesures immédiates et à plus long terme pour prévenir sa résurgence, maintenir l'État de droit et promouvoir l'harmonie entre les différentes communautés. La Commission était composée d'un groupe diversifié comprenant des hommes politiques, des professionnels, des personnalités de la société civile et de groupes confessionnels. Au terme de huit mois, la Commission a soumis son rapport au Président le 22 avril et en a rendu la diffusion publique.

45. À la mi-septembre 2012, à l'invitation du Gouvernement, mon Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar et a accompagné le Ministre chargé de la population

et de l'immigration, lors d'une mission de deux jours dans l'État d'Arakan, au cours de laquelle ils ont examiné avec les dirigeants des communautés bouddhistes et musulmanes les possibilités pratiques et concrètes susceptibles de résoudre certains des problèmes à l'origine des tensions entre les deux communautés. Un peu plus tôt, en novembre, le Président m'a écrit pour me dire qu'il réexaminait ces questions en vue de leur trouver des solutions plus stables et plus durables. Certaines des mesures immédiates ont notamment consisté à réexaminer des cas concernant des membres de la communauté musulmane et d'envisager un accès plus large à l'obtention du certificat national d'enregistrement, avec la possibilité de donner le droit aux détenteurs de ce certificat de se déplacer librement dans tout le pays et d'obtenir un permis de travail. La possession de tels documents pourrait également permettre d'obtenir les documents nécessaires pour voyager à l'étranger et recevoir un passeport, et le cas échéant, demander ensuite la citoyenneté du pays. Bien que les détails de ces propositions n'aient pas été entièrement clarifiés, le Gouvernement a publiquement déclaré sa détermination d'établir un plan fixant les étapes pour répondre aux préoccupations relatives à l'acquisition de la citoyenneté du Myanmar.

46. Entre-temps, la vague de violence intercommunautaire s'est propagée à d'autres parties du pays. Une dispute locale a été à l'origine des conflits à Meiktila entre musulmans et bouddhistes en mars qui ont entraîné la mort d'au moins 40 personnes et de 60 blessés et plus de 2 245 maisons ont été incendiées. Plus de 12 000 personnes ont été déplacées dont 7 000 qui ont cherché refuge dans sept camps pendant plusieurs mois. L'état d'urgence a été proclamé dans quatre cantons de Meiktila qui n'a été levé qu'en juillet. Fin mai, deux autres incidents de violences intercommunautaires sont survenus à Lashio, dans l'État septentrional shan, faisant deux morts et causant d'importants dégâts aux maisons, aux véhicules et aux marchés. À cette occasion, les autorités semblent avoir réagi rapidement pour restaurer l'ordre fin juillet, mais seulement trois familles parmi les 1 400 personnes déplacées sont retournées chez elles.

47. Mon Conseiller spécial a pris contact avec les principaux dirigeants des communautés musulmanes et bouddhistes ainsi qu'avec des responsables communautaires et d'organisations de la société civile durant les éruptions de violence à Meiktila et leur a lancé un appel pour restaurer l'ordre et la tranquillité et promouvoir l'harmonie entre les différentes communautés. Le 24 mars, il a accompagné Aung Min, d'autres fonctionnaires et des chefs religieux dans les zones affectées à Meiktila pour rencontrer les familles des victimes qui avaient trouvé refuge dans un stade, trois écoles et un monastère. Il a également visité les zones sinistrées. Lors de la réunion à laquelle ont participé les dirigeants du Gouvernement ainsi que de hauts responsables des communautés bouddhistes, musulmanes et chrétiennes, il a demandé au Gouvernement des efforts plus dynamiques pour restaurer l'ordre public, protéger tous les citoyens et préserver l'État de droit tout en invitant les chefs religieux de s'adresser publiquement à leurs fidèles respectifs pour leur demander de renoncer à la violence, de faire diminuer les tensions et de promouvoir l'harmonie intercommunautaire. Mon Conseiller spécial a eu par la suite des entretiens avec le Président et d'autres fonctionnaires gouvernementaux à Nay Pyi Taw, en réclamant des mesures sévères à l'encontre des auteurs de ces violentes attaques.

48. Les répercussions de la situation critique des Rohingya et la dégradation de la situation intercommunautaire au Myanmar se sont fait sentir dans les pays voisins, notamment l'Indonésie et la Malaisie. De juin 2012 à mars 2013, selon les

estimations, 27 800 personnes ont quitté le Myanmar et le Bangladesh par bateau pour trouver ailleurs la stabilité et la sécurité. La majorité aurait été constituée de Rohingya, avec quelque Bangladais. Les rapports signalent la prédominance des femmes et des enfants dans ces voyages dangereux, souvent dans des embarcations peu sûres et surchargées. En 2013, l'Indonésie, la Malaisie, le Sri Lanka et la Thaïlande ont vécu l'arrivée de ces bateaux, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés obtenait un accès variable à ces groupes. En juin, la police malaise a fait état du meurtre à Kuala Lumpur de quatre ressortissants du Myanmar. En Indonésie, indépendamment de l'attaque à Medan en mars de pêcheurs birmans par des réfugiés rohingya, un complot terroriste contre l'Ambassade du Myanmar aurait été déjoué au mois de mai. Un temple bouddhiste a été attaqué à Jakarta en août. Cette situation est inquiétante. Les relations du Myanmar avec les autres pays de l'ASEAN en sont fortement affectées en raison du grand nombre de ressortissants du Myanmar résidant dans la région comme travailleurs migrants. En outre, ces tensions constituent un risque sérieux pour le fragile tissu social de toute la région.

49. Dans le cadre de cette inquiétude croissante au sein de la communauté internationale, de fortes réactions se sont fait jour, en particulier dans les pays de l'Organisation de la coopération islamique, face à ce qui a été perçu comme une attaque délibérée contre la communauté musulmane. Le 10 juillet, j'ai rencontré, concernant les musulmans rohingya, les représentants du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique, comprenant l'Arabie Saoudite, le Brunei Darussalam, Djibouti, l'Égypte et la Turquie. Au cours de cette réunion tenue à New York, les représentants ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard de la violence intolérable et inacceptable au Myanmar en soulignant la nécessité pour la communauté internationale de faire usage de son influence pour faire cesser cette violence et de s'attaquer à ses causes sous-jacentes. En transmettant ces préoccupations aux autorités du Myanmar, mon Conseiller spécial et moi-même avons encouragé le Gouvernement à s'engager davantage avec la communauté internationale ainsi qu'à prendre rapidement des mesures face aux questions intercommunautaires.

50. Le 10 juillet, dans des lettres adressées au Président, au Président du Pyihu Hluttaw, Thura Shwe Mann et à Aung San Su Kyi, à la tête de l'opposition, je les ai invités à lancer d'une seule voix un appel fort au peuple birman pour qu'il renonce d'urgence à la violence, qu'il respecte la loi et promeuve la paix. Je crois qu'une telle voix unifiée pourrait constituer un élément de guérison dans la situation tourmentée actuelle. Ils m'ont répondu positivement. Le Président a rappelé l'engagement du Gouvernement d'être ferme à l'égard des auteurs de ces troubles et de les sanctionner avec toute la rigueur de la loi. Le 26 juillet, dans une déclaration à la presse, en termes très nets, le Gouvernement a souligné toute l'attention qu'il accordait à l'importance capitale de la confiance et de l'harmonie entre les bouddhistes et les musulmans pour que la population puisse jouir d'une paix durable. Il a demandé à chacun de s'opposer aux hostilités fondées sur l'extrémisme religieux ainsi qu'à ceux qui attisent les divergences religieuses et suscitent l'instabilité. Il importe que la communauté internationale s'engage de façon constructive auprès du Myanmar et appuie les efforts du Gouvernement pour traduire sans attendre ses engagements dans des actions concrètes.

H. Situation des personnes déplacées dans l'État d'Arakan

51. La situation instable de la sécurité dans l'État d'Arakan venant s'ajouter aux lourdes procédures bureaucratiques a constitué un défi constant pour mener des interventions humanitaires dans un environnement sûr. La situation a été aggravée par la perception des populations locales que les organismes internationaux manifestaient un préjugé particulier à l'encontre de l'une des deux communautés, notamment en matière de décaissement de l'aide humanitaire. Les questions de logistique et les difficultés créées par la nature du terrain et des voies navigables et la pénurie d'acteurs engagés dans les opérations de secours ont compliqué la fourniture de l'aide aux groupes les plus récemment affectés. Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour assouplir les procédures bureaucratiques et donner accès aux populations à desservir. Depuis octobre 2012, les partenaires des organismes humanitaires ont bénéficié d'un meilleur accès à la fois pour évaluer les besoins et pour fournir l'aide requise aux zones affectées, mais les autorisations de voyager dans les zones où les tensions demeurent très tendues ne sont pas obtenues sans difficulté.

52. Les préoccupations sécuritaires continuent de faire obstacle à la liberté de se déplacer aussi bien en ce qui concerne les personnes déplacées que leurs communautés d'accueil, entraînant un accès restreint aux services de l'éducation et de la santé ainsi qu'aux moyens d'existence. En mai, la plupart des personnes déplacées ont été contraintes de quitter provisoirement les lieux en prévision de la tempête tropicale Mahasen, pour revenir plus tard dans le mois dans leurs camps et leurs communautés d'accueil. La situation intercommunautaire, toutefois, même à l'intérieur des camps, demeure tendue. Le 4 juin, trois femmes Rohingya auraient été abattues lors d'une confrontation avec des fonctionnaires de la sécurité dans la ville de Mrauk-U après qu'elles aient protesté contre les tentatives de leur faire abandonner le logement qu'elles occupaient depuis que leur foyer avait été incendié en 2012. Les autorités contestent la version selon laquelle leur décès serait imputable aux coups de feu tirés par les services de sécurité. Fin juin, un violent incident a éclaté à Pauktaw dans un camp de personnes déplacées qui abrite temporairement 4 400 Rohingya, entraînant la mort de deux personnes et six blessés, dont deux mineurs. Ce serait une dispute entre personnes déplacées et un chef de village qui serait à l'origine cette explosion de violence.

53. Ainsi que mentionné ci-dessus, certains groupes locaux ont accusé l'Organisation des Nations Unies et les ONG de nourrir un préjugé à l'encontre des Rohingya, entraînant des menaces à l'encontre les travailleurs humanitaires et limitant leurs capacités opérationnelles. Le personnel de l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de l'action humanitaire sont déterminés à poursuivre leurs opérations humanitaires et à fournir de l'aide aux populations affectées sans considération de religion ou d'appartenance ethnique, d'une façon ancrée en permanence dans les principes d'impartialité, de neutralité et d'humanité. Je lance un appel pour la libération de ceux qui sont encore détenus.

III. Observations

54. Dans son discours à l'Assemblée générale, en septembre 2012, le Président du Myanmar a souligné que son pays a délaissé un système autoritaire caractérisé par une forte centralisation administrative, législative et judiciaire et qu'un

Gouvernement démocratique est maintenant en place avec un Parlement fort et viable. Au fil de ses sept sessions, le débat politique au Parlement est devenu progressivement plus ouvert. Des législateurs venus de tous les horizons politiques jouent aujourd'hui un rôle plus important dans les débats portant sur des questions telles que l'accélération du développement économique, les réponses à donner aux préoccupations sociales et environnementales, la création de nouvelles structures pour améliorer et consolider la gouvernance, le soutien à apporter aux efforts en faveur de la paix auprès des anciens groupes ethniques armés, et sans nul doute la promotion d'intérêts plus larges tels que l'harmonie et l'inclusion sociale au sein de la société. Le développement d'institutions parlementaires à la fois stables et dynamiques tout en leur inspirant en même temps une nouvelle culture politique demeure une grande réussite dans un pays qui pendant des décennies a été privé de ces éléments qui font partie d'une démocratie stable et durable. Bien que les réformes au départ se soient inscrites dans un processus impulsé du sommet vers la base, le rythme de la démocratisation commence de plus en plus à fleurir à la base pour remonter vers le sommet.

55. L'efficacité du Parlement a été reconnue par Daw Aung San Suu Kyi qui a relevé que le Parlement devenait plus fort. Lors des prochaines élections, le Parlement sera probablement jugé sur les progrès qu'il aura accomplis durant le temps qui reste à cette législature pour élaborer des politiques inclusives et coopérer avec le pouvoir exécutif afin de lui fournir à la fois une vision, une série de solutions constitutionnelles et des politiques pragmatiques pour résoudre les questions délicates et relever les défis confrontant la nation. La question des amendements constitutionnels se trouvera en tête de liste. Elle comporte à la fois les questions relatives à la poursuite du processus de démocratisation et à l'importance d'assurer la stabilité du processus de réconciliation nationale. En attendant, il est encore d'autres questions urgentes qui doivent être réglées, et tout spécialement les questions d'intérêt vital pour la population rurale qui constitue la partie la plus importante de l'électorat. La plus importante concerne l'acquisition, l'attribution et l'utilisation du sol. Cette question deviendra encore plus complexe à l'avenir. Bien que le Parlement demeure au cœur du changement dans le pays, on ne saurait douter que l'exécutif devra assumer fermement sa direction et qu'il faudra permettre l'émergence d'un pouvoir judiciaire à la fois fort et indépendant. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble devront fournir davantage d'appui et d'aide à des secteurs cruciaux tels que la primauté du droit, l'assistance électorale, la lutte contre la corruption, la réforme de la police et de la pratique judiciaire.

56. Le Président se propose de tripler le produit intérieur brut du pays et de réduire le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 26 % à 16 % d'ici 2015. Au cours de différents ateliers tenus dans tout le pays, l'Organisation des Nations Unies a souligné la nécessité urgente d'augmenter les investissements dans le secteur de la santé, de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines de manière à ce que les avantages d'une démocratie en transition soient présents dans la vie quotidienne de la population. Les politiques de croissance sans exclusion devraient être l'élément clé de toute campagne visant à lutter contre la pauvreté de façon durable de même qu'il faudrait placer l'accent sur la prestation d'une protection sociale adéquate avec des structures d'appui.

57. Tout aussi important sera l'effort du Gouvernement pour atteindre les groupes ethniques jusqu'alors en dehors du champ des politiques gouvernementales et de les

amener à adopter des objectifs nationaux plus larges. Comme l'a mentionné en mars Aung Min avant une réunion à New York, le Gouvernement actuel est parfaitement conscient qu'il devra examiner les demandes qui seront faites par des groupes ethniques en faveur de l'autonomie régionale et envisager de façon différente et dans une nouvelle perspective la question du partage du pouvoir et des ressources. Ceci constitue une grande opportunité et un grand défi pour le Myanmar et il peut compter sur la sympathie, l'appui et l'assistance de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale peut aider au déminage, aux opérations de secours d'urgence et de reconstruction en fournissant des abris, de la nourriture et du travail ainsi que des partenariats dans la gestion d'entreprise, notamment la petite industrie, l'agriculture et l'élevage. En réponse à la demande du Gouvernement, j'ai déclaré que le Myanmar satisfait aux conditions du Fonds pour la consolidation de la paix pour bénéficier de son appui. Ce dernier a vocation de financer des projets à court terme, notamment des projets de concrétisation rapide des dividendes de la paix. L'Organisation des Nations Unies collaborera étroitement avec le Gouvernement, les chefs des groupes ethniques et ceux des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de toutes les activités en privilégiant les approches participatives et inclusives. Mon Conseiller spécial et l'équipe de pays des Nations Unies se tiennent prêts à renforcer leur appui afin d'assurer la réussite de ces projets.

58. Le processus de paix est à un tournant crucial. Il importe de s'appuyer sur les travaux de base réalisés à ce jour pour mettre en place un cessez-le-feu stable dans tout le pays et lancer immédiatement un large dialogue politique. L'unité et une direction politique mobilisatrice seront vitales à la réussite du dialogue pour réaliser une réconciliation nationale véritable et durable. Les groupes ethniques armés en signant des accords de cessez-le-feu après des décennies de conflit ont pris une initiative courageuse. Il est essentiel que toutes les autorités civiles et militaires reconnaissent et approuvent publiquement la hardiesse de cette décision. À cet égard, la vision et les qualités des dirigeants des équipes de négociation des deux parties méritent d'être louées. Au fur et à mesure de l'évolution du processus, différents regroupements et coalitions se constituent. L'Organisation des Nations Unies espère que les groupes représentatifs recomposés et prêts à traiter avec le Gouvernement seront en mesure d'aborder toutes les questions avec patience et cohérence en étroite consultation avec leur base, en ayant pleinement conscience des objectifs plus larges d'unité nationale et de réconciliation nationale.

59. S'il y a une question susceptible de saper l'élan de la transformation historique qui se déroule au Myanmar, c'est le danger posé par une aggravation de la situation intercommunautaire. La situation critique de la communauté musulmane au sein de l'État d'Arakan provenait à l'origine de leurs préoccupations relatives à l'acquisition de la citoyenneté, qui ont été exacerbées par la propagation du virus intercommunautaire dans tout le pays, par les allégations de violation des droits de l'homme à l'encontre de la population rohingya et de la communauté musulmane plus étendue, outre les perspectives d'une polarisation accrue entre les bouddhistes et les musulmans dans tout le pays. J'ai reçu des appels, mémorandums et démarches de chefs de gouvernement, d'organisations de la société civile, de groupes de défense des droits de l'homme, d'hommes d'État et de particuliers de toutes les parties du monde, exprimant leur profonde préoccupation avec le sort des Rohingyas, réclamant mon intervention active. À l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, des États Membres ont fait des déclarations

demandant fermement un terme à la violence, un règlement rapide des causes profondes du conflit et que des comptes soient demandés aux auteurs de ces violations des droits de l'homme.

60. Le Gouvernement doit se pencher sur la cause profonde du statut d'apatride provoqué par l'application de sa loi sur la citoyenneté. Après les manifestations violentes de 2012, la Commission d'enquête a rendu son rapport, qui bien que prudent et équilibré, a émis une constatation qui donne à réfléchir sur les limitations du Gouvernement pour régler le sort de la communauté rohingya dans le contexte d'une opinion publique sensibilisée en raison d'un sentiment de victimisation aussi bien sein des communautés majoritaires que minoritaires. Ceci a eu pour effet de retarder la mise en œuvre des mesures pratiques suggérées dans le rapport. Même les mesures temporaires pour résoudre les problèmes de citoyenneté et de moyens d'existence de certains membres de la communauté rohingya dans le cadre des lois en vigueur ont été laissées de côté et n'ont pas été appliquées jusqu'à présent. Si le Gouvernement n'adopte pas rapidement des mesures face à cette situation, il donnera l'impression d'un manque de volonté et d'un manque de préparation face à la pression de l'opinion, entraînant dans les deux cas une atteinte négative à son image.

61. La diffusion de textes haineux doit être sanctionnée et ceux qui sont responsables de la mort de victimes innocentes doivent en être tenus comptables. Les débats doivent également commencer à envisager des solutions législatives pour permettre un progrès graduel en accordant à la communauté rohingya des droits politiques, sociaux et économiques. Les mesures de rétablissement de la confiance et de renforcement de la confiance des communautés entre elles ainsi qu'entre les communautés et le Gouvernement sont à la fois urgentes et cruciales pour mettre en œuvre des solutions en faveur des populations déplacées et éviter une escalade des tensions. Les décisions affectant la vie des personnes déplacées et des communautés doivent être arrêtées par le biais d'un dialogue pacifique et de consultations des personnes affectées. La décision du Gouvernement le 12 juillet de démobiliser la police frontalière, connue sous le nom de Nasaka, enverra sans doute un signal positif aux communautés concernées dans la région. Elle a été accueillie favorablement par la communauté internationale. D'autres mesures concrètes permettront de conserver la bonne volonté générée sur le plan international par le processus de réforme au Myanmar, au bénéfice de sa population.

62. Il importe que la communauté internationale poursuive son appui constructif et important au Myanmar durant cette période délicate de transition. Dans ce contexte, j'apprécie la compréhension et l'appui de la communauté internationale à l'égard de mon Conseiller spécial dans ses efforts de travailler avec toutes les parties prenantes concernées au Myanmar. Prenant note de l'expression d'appui des États Membres pour la poursuite de mes bons offices et de leur reconnaissance de l'assistance importante et constructive que l'Organisation des Nations Unies peut offrir en maintenant et en renforçant la trajectoire positive du processus de réforme, j'aimerais inviter instamment les États Membres à envisager de façon positive toute décision qui permettrait à mon Conseiller spécial de poursuivre son travail d'appui au Myanmar dans la réalisation des étapes clés sur le chemin de la transformation politique et économique, notamment les préparatifs pour les élections de 2015.